

Instruction onboarding portail « myCACEB »

Table des matières

1.	Généralités - Onboarding d'une personne assurée	1
2.	Premier onboarding sur le portail.....	2
2.1	Inscription	2
2.2	Questionnaire d'adhésion.....	4
2.3	Future connexion après l'inscription	5

1. Généralités - Onboarding d'une personne assurée

Le portail « myCACEB » est destiné aux personnes assurées actives et aux bénéficiaires de rentes de la CACEB. Les personnes qui sont assurées pour leur activité lucrative et qui bénéficient dans le même temps d'une rente (p. ex. en cas de retraite partielle ou d'invalidité partielle) ne doivent s'enregistrer qu'**une seule fois**.

Pour une meilleure lisibilité, le terme générique « personnes utilisatrices » désigne à la fois les utilisatrices et les utilisateurs.

Une lettre « onboarding » est adressée à la personne utilisatrice pour l'activation par voie postale.

myCACEB – Votre prévoyance professionnelle interactive 24 h/24

Monsieur/Madame,

Vous êtes assurée ou assuré auprès de la CACEB pour la prévoyance professionnelle (2^e pilier).

Avec notre nouveau portail des personnes assurées « myCACEB », nous répondons au souhait des personnes assurées chez nous et vous permettons d'accéder d'une manière facile et flexible, 24 h/24, à toutes les informations sur la prévoyance professionnelle dont vous avez besoin. Notre plateforme numérique est interactive : vous pouvez non seulement y trouver des informations sur votre situation de prévoyance, mais aussi y effectuer des calculs de simulation. Nous vous garantissons sur celle-ci une grande sécurité informatique et une protection fiable de vos données personnelles.

Pour vous enregistrer, vous avez besoin d'une adresse e-mail privée valable (pas l'adresse e-mail professionnelle) et d'un numéro de mobile personnel. Veuillez à cette fin utiliser les identifiants suivants (à ne saisir qu'une seule fois) :

- Numéro d'enregistrement
- Code d'activation

Nous vous garantissons une grande sécurité informatique et une protection fiable de vos données personnelles. Il est toutefois impérativement requis que nous ne transmettions ces identifiants à personne.

2. Premier onboarding sur le portail

Nous attirons votre attention sur le fait que, pour ouvrir votre accès au portail, il vous faut une adresse e-mail privée valable (pas l'adresse e-mail professionnelle) et un numéro de mobile personnel, de sorte que vous ne perdiez pas votre futur accès au portail en cas de changement d'employeur parmi les établissements scolaires du Canton de Berne.

2.1 Inscription

Les données correspondantes doivent être entrées sur la page d'inscription.

Inscription au portail des assurés et des retraités CACEB

Numéro d'enregistrement

Code d'activation

Avez-vous besoin de nouvelles données de connexion ou avez-vous des questions concernant l'inscription? [Se connecter](#)
Veuillez contacter directement : 031 930 83 33

Remarque concernant la saisie du mot de passe :
Après la vérification réussie du code d'activation, vous serez invité à définir un nouveau mot de passe. Si vous avez réussi cette étape, le nouveau mot de passe sera valable immédiatement; le code d'activation ne sera plus valable, même si le processus d'inscription n'est pas encore terminé.

Remarque concernant l'adresse e-mail :
L'adresse e-mail que vous devez fournir pendant le processus d'inscription sera nécessaire pour la connexion au portail après l'inscription. L'adresse e-mail ne peut cependant être utilisée pour la connexion qu'une fois le processus d'inscription terminé; avant cela, le numéro d'enregistrement doit être utilisé.

La personne utilisatrice doit ensuite définir son propre mot de passe :

Changer le mot de passe

Nouveau mot de passe

Confirmation du nouveau mot de passe

[Changer le mot de passe](#)

La vérification de votre mot de passe à usage unique (code d'activation) a été réussie. Veuillez définir un mot de passe avec lequel vous vous connecterez à l'avenir au portail. Le mot de passe doit contenir au moins 8 caractères, incluant au moins un chiffre et une lettre.

Onboarding portail « myCACEB »

Il faut enregistrer ici l'adresse e-mail privée de la personne utilisatrice :

Saisie de l'adresse e-mail

Adresse e-mail*

Continuer

Veillez entrer votre adresse e-mail. Vous recevrez ensuite un code, que vous devrez entrer sur la page suivante. L'adresse e-mail indiquée sera nécessaire pour se connecter au portail plus tard.

Ensuite, la personne utilisatrice reçoit par e-mail un code de sécurité, qui doit être saisi à la page suivante.

Nous attirons votre attention sur le fait que, à cette fin, vous disposez de cinq minutes.

Vérification de l'e-mail

Code de sécurité

Vérifier
Veillez

Un code de sécurité a été envoyé à votre adresse e-mail test@mail.com. attendre l'e-mail et saisir ici le code qu'il contient.

Pour obtenir l'accès, vous devez accepter les conditions d'utilisation :

Conditions d'utilisation

Veillez accepter nos conditions d'utilisation :

[Conditions d'utilisation](#)

Refuser **Accepter**

Pour obtenir à l'avenir l'accès par code SMS en cas de nouvelle connexion, la personne utilisatrice doit saisir ici son numéro de portable privé.

Saisie du numéro de téléphone portable

Numéro*

Continuer

Veillez entrer votre numéro de téléphone portable. Vous recevrez ensuite un code par SMS, que vous devrez entrer sur la page suivante.

Un nouveau code de sécurité est envoyé au numéro de téléphone portable privé et doit ensuite être entré et confirmé par la personne utilisatrice. Nous attirons votre attention sur le fait que, à cette fin, vous disposez également de cinq minutes.

Vérifier le numéro de mobile

Un SMS a été envoyé à votre numéro de téléphone portable +*****. Veuillez attendre le SMS et entrer le code qu'il contient ici. Après confirmation, l'inscription au portail est terminée.

Code de sécurité

Terminer

Le portail des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes s'ouvre maintenant. Les nouvelles personnes assurées sont dirigées vers le questionnaire d'adhésion (point 2.2). Les autres personnes assurées peuvent passer directement au point 2.3.

2.2 Questionnaire d'adhésion

Il faut impérativement remplir les champs du questionnaire pour avoir entièrement accès au portail. Une fois l'onboarding terminé, il est également possible de répondre ultérieurement aux questions relatives à l'adhésion.

Veillez vérifier vos données personnelles. Si des corrections doivent être apportées, merci de les annoncer directement à votre employeur.

Question 1 :

Avez-vous encore des avoirs auprès de votre ancienne institution de prévoyance (caisse de pension) ou un compte de libre passage/une police de libre passage ?

Si oui : Pour le transfert de votre avoir à la CACEB, merci d'utiliser le bulletin de versement que vous trouverez sous « Documents ». Veuillez ensuite le transmettre à votre ancienne institution de prévoyance/libre passage.

Remarque :

Si vous avez versé des cotisations d'épargne pour une caisse de pension auprès de votre ancien employeur, vous avez droit à une prestation de sortie de cette institution de prévoyance. Selon les dispositions légales (art. 3 LFLP), celle-ci doit être versée à la caisse de pension du nouvel employeur, donc à la CACEB.

Question 2 :

Jouissez-vous de votre entière capacité de travail en ce moment ?

Déclaration de la capacité de travail :

On considère qu'une personne ne jouit pas de sa pleine capacité de travail si, à la date d'effet de l'assurance :

- elle est dans l'impossibilité totale ou partielle d'occuper son poste de travail pour des raisons de santé
- ou si elle touche des indemnités journalières pour cause de maladie ou d'accident
- ou si elle a introduit une demande de prestations auprès de l'assurance-invalidité fédérale
- ou si elle perçoit une rente pour cause d'invalidité totale ou partielle
- ou si, pour des raisons de santé, elle ne peut plus être employée à plein temps par rapport à sa formation et à ses aptitudes.

Toutes les autres personnes sont considérées comme jouissant de leur pleine capacité de travail.

Question 3

Percevez-vous actuellement une rente de l'assurance-invalidité fédérale (AI) ?

Si oui : prière de nous adresser une copie de la décision. Celle-ci doit contenir le relevé exact du degré AI et évent. la répartition entre l'activité lucrative et l'activité au foyer.

Remarque :

Cette indication est importante pour fixer correctement le salaire à assurer : pour les personnes partiellement invalides, il convient de tenir compte des montants-limites déterminants selon le degré AI.

Question 4 :

Veuillez indiquer comment nous pouvons au besoin vous contacter. Vos coordonnées sont traitées de manière confidentielle et ne sont pas utilisées à des fins publicitaires.

Numéro de téléphone ou téléphone portable : _____

L'inscription est ainsi terminée.

2.3 Future connexion après l'inscription

Une fois que la personne utilisatrice s'est inscrite sur le portail, elle doit saisir son adresse e-mail personnelle et le mot de passe redéfini à chaque fois qu'elle se connecte.

Important :

Pour vos futures connexions, veuillez utiliser le lien « Login » sur notre site Internet www.blvk.ch/fr/. Le lien vers l'inscription n'est valable qu'une seule fois.